

Où puis-je disperser les cendres de mon animal ?

La Loi encadre la dispersion des cendres. Malgré tout, elle est moins contraignante que pour des cendres humaines.

Il existe trois possibilités :

- disperser les cendres de votre animal en pleine nature, à l'écart des voies publiques, des parcs et des champs cultivés et en dehors des rivières et cours d'eau domaniaux,
- disperser les cendres de votre animal dans votre jardin,
- disperser les cendres de votre animal dans le jardin du souvenir d'un cimetière animalier.

Vous pouvez aussi enterrer les cendres de votre animal et planter un arbre ou des fleurs pour avoir un lieu de recueillement pour des années.

